

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20230911-2023-DM-113A-AU
Date de télétransmission : 19/09/2023
Date de réception préfecture : 19/09/2023

publié - Notifié le 19/09/2023

GOUSSAINVILLE – n° 2023/.....

Pour le maire
Par délégation de signature,
le Rédacteur
Valérie HETUIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

H. Hetuin

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

**DECISION DU MAIRE n°2023-DM-113A
du 11 septembre 2023**

OBJET : DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture (8.9)

CULTURE - Contrat de fourniture de service confirmation définitive de réservation de spectacles avec le CHAINON pour la saison 2023-2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le CHAINON est mandaté par les producteurs ou les compagnies qui détiennent le droit de représentation des spectacles programmés au festival Chainon Manquant, pour organiser des tournées des dits spectacles auprès des adhérents du Réseau Chainon,

Considérant que la Ville est membre du Réseau Chainon,

Considérant que la Ville a décidé d'organiser les spectacles suivants, réservés auprès du CHAINON, pour la saison 2023-2024 :

- CES FILLES LÀ, le lundi 16 octobre et le mardi 17 octobre 2023 pour un montant de 5 300 € HT,
- LA VIE ET LA MORT DE JACQUES CHIRAC, ROI DES FRANÇAIS le jeudi 16 novembre à 20h pour un montant de 3 400 € Net de Taxe,
- MIEUX VAUT PARTIR D'UN CLICHÉ QUE D'Y ARRIVER, le mardi 23 janvier 2024 (scolaire) et le mercredi 24 janvier à 15h pour un montant de 2 250 € Net de TVA,
- UN OCÉAN D'AMOUR, le mercredi 6 février 2024 et le jeudi 7 février 2024 à 20h pour un montant de 4 800 € HT,

Considérant le projet de contrat de fourniture de service,

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER le contrat proposé par Le Chainon – 4 rue de l'Ermitage – 53000 LAVAL, pour la réservation de 4 spectacles, pour la saison 2023-2024 :

- CES FILLES LÀ, le lundi 16 octobre et le mardi 17 octobre 2023 pour un montant de 5 300 € HT,
- LA VIE ET LA MORT DE JACQUES CHIRAC, ROI DES FRANÇAIS le jeudi 16 novembre à 20h pour un montant de 3 400 € Net de Taxe,
- MIEUX VAUT PARTIR D'UN CLICHÉ QUE D'Y ARRIVER, le mardi 23 janvier 2024 (scolaire) et le mercredi 24 janvier à 15h pour un montant de 2 250 € Net de TVA,
- UN OCÉAN D'AMOUR, le mercredi 6 février 2024 et le jeudi 7 février 2024 à 20h pour un montant de 4 800 € HT,

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Le Maire
Abdelaziz HANNIDA



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2023-DM-113A

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-09-19T14-52-35.00 (MI247585912)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20230911-2023-DM-113A-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : CULTURE - Contrat de fourniture de service - confirmation définitive de spectacles avec le CHAINON pour la saison 2023/2024

Date de décision : 11/09/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DECISION 113.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

Contrat réservation
définitive spectacles
CHAINON.PDF

Type PJ : 99_AU - Autre document



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/09/23 à 14:52

Par HETUIN Valérie

Transmis

Date 19/09/23 à 14:52

Par HETUIN Valérie

Accusé de réception

Date 19/09/23 à 14:58